



Recueil de témoignages

Hommage à Louis Joinet

Samedi 19 novembre 2022 | Assemblée nationale, Paris

Les témoignages suivants ont été recueillis à l'occasion d'une journée d'Hommage à Louis Joinet organisée par l'IFJD - Institut Louis Joinet, ¿Dónde están? et le Syndicat de la Magistrature, le samedi 19 novembre 2022, à l'Assemblée nationale de Paris.

Recueil de témoignages

Table des matières

Liliana Andreone	1
María Mercedes Couchet Scopise	2
Nassera Dutour	4
Ricardo Ehrlich	6
François Gèze	7
Belela Herrera	10
Franco Ippolito et Gianni Tognoni.....	11
Jean-Paul Jean	13
Gustave Massiah	14
Mariana Mota	19

Témoignage de Liliana Andreone
Directrice des relations publiques - Théâtre du Soleil

Mon très cher Louis,

Je suis actuellement en Argentine et n'aurai pas la chance de participer à cet hommage si mérité qui t'es rendu aujourd'hui, à l'initiative de tes amis.

J'aurais tant aimé être là pour t'applaudir de tout mon cœur, et je voudrais te dire aujourd'hui, en public, que tu me manques beaucoup ! La folie de ce monde a besoin de tes conseils.

Depuis cette journée de mars 1976, où Amnesty International m'avait trouvé un avion pour partir à Paris et où cette avocate avait glissé dans ma poche le numéro de téléphone de la rue Meslay, à contacter au cas où « il m'arriverait quelque chose » eh bien depuis ce jour-là, nous ne nous sommes jamais quittés.

Tu as toujours été là pour répondre à mes interrogations et me donner de l'espoir, pour m'éclairer, me soutenir et me faire rire avec toutes ces belles histoires racontées autour d'une bonne bouteille de vin que tu apportais le soir chez nous, après avoir traversé le Canal Saint Martin.

Je te remercie aussi de m'avoir permis d'entrer dans ta tribu et de chérir ta famille.

S'il te plaît, dis à Juliette et à Germaine que je les embrasse très fort.

Et à tout de suite dans mes pensées, querido Louis.

Liliana Andreone

Témoignage de María Mercedes Couchet Scopise *Fille de Norma Scopise, uruguayenne disparue du Plan Condor*

J'ai rencontré Louis Joinet en mai 2014. J'avais 42 ans, mes enfants avaient 7 et 12 ans, il en avait 80. De Familiares¹, on m'avait écrit pour me dire que des représentants de ¿Dónde Están? venaient à la marche du 20² avec Louis, et qu'il voulait entrer en contact avec quelqu'un de la famille Scopise.

Je n'avais aucune idée de qui était Louis Joinet, et le fait que la demande vienne de Paris, d'une organisation comme ¿Dónde Están? m'a paru assez curieux. D'ailleurs, la demande n'était pas de me parler en particulier, comme dans le cas des amis de ma mère qui connaissaient mon existence et m'avaient cherchée pour me revoir ou faire ma connaissance... Cette situation était différente et, en outre, Familiares n'avait pas été en mesure de me dire la raison de la demande lorsque j'avais posé la question.

Je suppose que, malgré le temps écoulé, on espère toujours apprendre quelque chose. Des bribes de mémoire, des fragments de vérité, pour continuer à reconstituer l'histoire. Et donc j'ai attendu la rencontre avec Louis, espérant obtenir quelque autre lambeau.

Le deuxième indice que j'ai reçu, dans le courriel suivant, a ajouté plus de mystère à la situation : Louis Joinet avait un agenda serré pour sa visite à Montevideo. Il devait être proclamé citoyen illustre de Montevideo. Le cas de ma mère n'est pas l'un des plus connus... Quel pouvait être le lien entre les deux ? Et pourquoi quelqu'un comme lui prendrait-il le temps de me voir ?

Au milieu de cet emploi du temps si chargé, nous avons réussi à fixer un jour pour nous rencontrer. C'était le dimanche avant la marche, à la maison. J'étais avec mes enfants. Louis est arrivé accompagné d'Héctor Cardoso et de Belela Herrera. Je ne connaissais ni l'un ni l'autre, et je n'ai pas l'habitude de recevoir des personnalités, alors je me sentais un peu mal à l'aise avec un tel cortège ! Mais ce sentiment a immédiatement disparu, pour me retrouver à bavarder avec Joinet sur un étrange pied d'égalité. Car j'étais là, cherchant mes morceaux, et il était là, cherchant à guérir sa mémoire de Norma.

Louis m'a raconté sa rencontre avec ma mère au Tribunal Russell, où elle était allée témoigner, avec Zelmar Michelini, de la torture en Uruguay. Il m'a raconté comment, à l'approche de l'audience au cours de laquelle il devait la conseiller, elle lui a fait part de son intention de témoigner à visage découvert et comment il avait essayé de la convaincre, connaissant le risque encouru, de ne pas le faire. Il m'a raconté comment ma mère avait décidé de le faire quand même et de l'admiration qu'il avait ressentie pour son courage. Et puis il m'a, il nous a fait part de son regret de l'avoir laissée témoigner ainsi, et de son sentiment de responsabilité pour ce qui s'est passé ensuite, un sentiment qui ne l'avait jamais quitté.

¹ Madres y Familiares de Uruguayos Detenidos Desaparecidos, collectif des familles des détenus disparus uruguayens.

² La Marche du Silence en souvenir des disparus a lieu tous les 20 mai en Uruguay depuis 1996.

J'ai été émue par cette humanité, cet engagement dans le succès et dans l'erreur, cette honnêteté radicale avec lui-même pour reconnaître sa vulnérabilité, cette sensibilité pour sentir que le destin de tant de gens vous traverse. Que c'est aussi votre destin quand il s'agit d'injustices.

Et nous étions là tous les deux, nous accompagnant l'un l'autre dans la tentative de réparer, de nous réparer. Et il y avait son livre³ dédié à Norma. Et il était là à la marche, au premier rang, portant sa photo. Et sur cette photo, la photo de tous.

María Mercedes Couchet Scopise

³ Louis Joinet, *Mes Raisons d'Etat, Mémoires d'un épris de justice*, Editions La Découverte, 2013.

Témoignage de Nassera Dutour

Présidente du Collectif des Familles de Disparus en Algérie

Je ne vais pas vous raconter qui était Louis Joinet, ou quelle était sa carrière, car tout le monde connaît ce grand homme. Mais je vais évoquer avec vous, les précieux souvenirs que j'ai gardés de lui.

Je l'ai rencontré en 1998, à Genève. Il est apparu, arpentant les couloirs du palais des Nations, le visage radieux et sans hésitation, pour défendre les droits de l'Homme. J'ai appris à le connaître pendant les groupes de travail intersection pour la rédaction de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Louis Joinet était assis avec nous, dans les rangs des ONG et des associations.

Un jour, il m'a montré le journal Le Monde, dans lequel paraissait un article sur les disparitions forcées, et il m'a interpellé : « Et les 40 000 disparus pendant la guerre d'Algérie ? ». Petit à petit, je lui ai expliqué qui j'étais, que j'étais moi-même mère de disparu, et pourquoi je me battais pour que l'histoire des disparus en Algérie ne soit pas oubliée.

Depuis notre rencontre, il est resté pour moi un symbole de défense des droits humains, un grand homme que j'ai admiré et aimé avec beaucoup d'affection. Je voulais toujours en savoir plus sur lui. J'ai donc suivi son parcours, du début à la fin et j'ai découvert tout ce qu'il a pu mener et réaliser pour la défense des droits de l'Homme. Il m'a parlé de ces travaux à la commission à Haïti, de son travail pour la création du syndicat de la magistrature....

Lorsque je pense à lui, je le revoie dans la salle 12 du Palais des Nations, je l'écoutais avec admiration défendre les droits des victimes, le droit à la vérité, le droit à la justice... Je sentais en lui une chaleur, un dynamisme envoûtant.

De la bouche de Monsieur Joinet, j'ai appris qu'il avait vécu en Algérie, avec son épouse Germaine, qu'il adorait et qui était également très engagée dans la défense des droits de l'Homme. En 2007, je l'ai donc invité à venir en Algérie pour intervenir lors d'une conférence internationale pour la vérité, la paix et la réconciliation. Malheureusement, sa demande de visa a été refusée. La veille de la conférence, Monsieur Joinet a rencontré le Ministre des affaires étrangères d'Algérie à Paris, qui s'est montré très étonné qu'on lui ait refusé son visa après qu'il lui ait dit « moi je vais bien mais mon visa va mal ». Il s'est offusqué et a affirmé à Monsieur Joinet qu'il allait lui obtenir son visa pour le lendemain. Louis Joinet lui a alors demandé d'attendre qu'il lui dise la raison de son voyage en Algérie : « Je vais intervenir lors d'une conférence pour la vérité, la justice et la conciliation pour les disparus en Algérie ». Le ministre des Affaires étrangères est resté bouche-bée, et Louis Joinet n'a jamais reçu son visa pour se rendre en Algérie. Monsieur Joinet aimait beaucoup raconter cette anecdote, avec son trait d'humour qu'on lui connaît tous. Après ce refus de visa, nous voulions avec des amis, persister et lui offrir un voyage avec sa femme en Algérie, comme je savais qu'il était très attaché à ce pays depuis qu'il y avait passé quelques années dans sa jeunesse. Malheureusement, Germaine est décédée quelques mois plus tard, avant que nous ayons eu la chance de leur offrir ce voyage.

La dernière fois que je l'ai vu, c'était à l'occasion d'une conférence sur les disparitions forcées à Paris. La maladie commençait à prendre le dessus, il a eu peine à me reconnaître. Mais lorsque j'ai évoqué l'Algérie, son visage s'est illuminé et il s'est levé pour me saluer, avec l'amabilité qui était la sienne.

Je garde donc précieusement ces souvenirs de lui : un visage doux et souriant, une tête pensante. Monsieur Joinet était un personnage unique en son genre, il avait une joie de vivre qui ne le quittait jamais, malgré toutes les choses horribles qu'il a pu voir pendant toute sa grande carrière de défenseur des droits.

Nassera Dutour

Témoignage de Ricardo Ehrlich

*Chercheur, ancien réfugié politique en France, ancien maire de Montevideo (2005-2010)
et ancien Ministre de l'éducation et de la culture (2010-2015)*

Montevideo, le 10 novembre 2022

Syndicat de la Magistrature
Mesdames et Messieurs,

Recevez une voix d'Uruguay qui veut se joindre aux vôtres dans l'hommage à Louis Joinet.
Louis Joinet a semé l'espoir, ouvert les portes des prisons, sauvé des vies et a été un exemple de Justice dans les années sombres de notre pays. Aujourd'hui sa mémoire et son exemple accompagnent le chemin des nouvelles générations.

Nos pensées et nos cœurs sont avec vous en ce moment.

Très cordialement,

Ricardo Ehrlich

Témoignage de François Gèze

PDG des Éditions La Découverte de 1982 à 2014, membre du Cedetim depuis 1972

Louis Joinet, un guide pour l'engagement internationaliste, siempre presente

C'est en 1973 que j'ai connu Louis Joinet, dont j'aurai l'honneur et le plaisir, quarante ans plus tard, de publier l'autobiographie⁴. Mais je devrais dire plutôt Louis et Germaine Joinet, tans l'un et l'autre restent unis dans ma mémoire autour du souvenir de tant de combats partagés. De 1980 à 1985, Germaine, disparue en 2008, a été après moi la deuxième présidente du Centre international de culture populaire (CICP), la maison de la solidarité avec les luttes d'émancipation des peuples du monde que nous – militants du Cedetim (Centre d'études anti-impérialiste) – avons créée en 1976, toujours active aujourd'hui⁵. La mémoire de la lumineuse et si discrète Germaine, toujours avec Louis, mais toujours également autonome dans ses engagements, reste pour beaucoup bien présente.

1973, donc : alors que les multiples effervescences nées de Mai 68 étaient toujours brûlantes, ce fut l'année où nous avons créé en juin le Comité de soutien à la lutte révolutionnaire du peuple chilien. Après le coup d'État de Pinochet le 11 septembre de cette même année, ce comité fut en France à l'initiative d'une formidable campagne de solidarité. Germaine s'y engagea résolument, et Louis tout autant, notamment pour mettre en œuvre – dans des circonstances parfois rocambolesques – la solidarité financière avec les victimes de la répression, comme il le racontera dans ses mémoires (chapitre 7). Alors que Louis était déjà activement mobilisé sur le plan professionnel, au Syndicat de la magistrature et dans la préparation de la loi « Informatique et Libertés » qui sera votée en 1978, cet engagement militant marquera le début de son investissement dans la défense des droits humains en Amérique latine, au Chili d'abord, puis en Argentine, en Uruguay, au Brésil, etc. Engagé avec bien d'autres dans ces mouvements de solidarité des années 1970, notamment aux comités Chili, au Comité de soutien aux luttes du peuple argentin et au COBA (Comité pour le boycott de l'organisation par l'Argentine de la Coupe du monde de football), les occasions de chaleureux partages avec le couple Joinet furent alors pour moi multiples. Et je peux témoigner à quel point la vision originale du droit international progressivement élaborée par Louis, au fil de ses engagements latino-américains puis onusiens, a fait évoluer notre propre approche militante de la solidarité internationale.

Jusqu'alors, cette dernière était classiquement orientée par l'héritage de l'« internationalisme prolétarien » forgé au XIX^e siècle et surtout, en France, par celui des mobilisations anticolonialistes (pour l'indépendance du Vietnam et de l'Algérie, principalement) puis « anti-impérialistes ». D'autant plus que, dans les années 1960, ces dernières occupaient largement l'actualité, à la faveur des luttes de libération nationales que s'efforçait de coordonner la fameuse « Tricontinentale »⁶. Au sein de la gauche internationaliste des pays du Nord, l'idée qui prévalait à l'époque était celle d'une lutte de classes à l'échelle mondiale, ainsi que de la nécessaire solidarité avec les luttes des peuples contre l'impérialisme sous toutes ses formes (étatsunien, français, britannique, et nouvellement soviétique). Mais les extraordinaires violences de la répression exercée par les dictatures latino-américaines soutenues par

⁴ Louis Joinet, *Mes raisons d'État. Mémoires d'un épris de justice*, La Découverte, Paris, 2013.

⁵ Voir Gustave Massiah, « Hommage à Germaine Joinet », *L'Humanité*, 2 mai 2008.

⁶ Voir Roger Faligot, *Tricontinentale. Quand Che Guevara, Ben Barka, Cabral, Castro et Hô Chi Minh préparaient la révolution mondiale (1964-1968)*, La Découverte, Paris, 2013.

les États-Unis, comme celles perpétrées par les régimes néocolonialistes d’Afrique et d’Asie issus des colonies françaises et britanniques, allaient rapidement écraser maints espoirs d’émancipation des peuples en lutte. D’où le sentiment plus ou moins clairement formulé au sein des mouvements de solidarité que celle-ci ne pouvait se limiter à la dimension classiquement politique du soutien aux « luttes révolutionnaires ».

Et c’est là que la mobilisation des juristes engagés pour l’évolution du droit international humanitaire s’est révélée décisive pour beaucoup d’entre nous. En France, Louis Joinet fut certainement l’un des protagonistes majeurs de cette mobilisation. Par son action de terrain pour faire connaître les violations des droits humains en Amérique latine, notamment auprès des « mères de la place de Mai » en Argentine, et dans bien d’autres pays, il a contribué de façon décisive à faire reconnaître l’impératif catégorique de la « lutte contre l’impunité », titre du petit livre collectif qu’il a dirigé et que j’ai publié en 2002⁷. Livre qui expliquait : « Depuis les années 1990, il devient enfin envisageable de juger les responsables contemporains de violations massives des droits de l’homme : la pression des sociétés civiles a permis la création de tribunaux *ad hoc* (ex-Yougoslavie et Rwanda), la mise en place prochaine d’une Cour pénale internationale, ou l’application du principe de “compétence universelle” par les tribunaux nationaux (illustrée par l’“affaire Pinochet”). »

Ce livre prolongeait le long travail d’élaboration qui avait conduit Louis à publier en 1997 les fameux vingt-huit « principes contre l’impunité » du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l’homme, lesquels resteront dans l’histoire comme les « principes Joinet »⁸. Alors largement négligée par les médias, cette initiative a pourtant marqué un pas majeur dans l’affirmation du droit international et allait contribuer au cours des décennies suivantes à orienter nombre de combats de victimes de la répression, dans le monde entier. Cette avancée a été consolidée, toujours grâce au travail obstiné de Louis dans les enceintes onusiennes, par l’adoption en 2006 de la Convention internationale contre les disparitions forcées (entrée en vigueur en 2010). L’innovation considérable de cette convention était de stipuler que « la pratique généralisée ou systématique de la disparition forcée constitue un crime contre l’humanité », ce qui, « conformément au droit international applicable », entraîne son imprescriptibilité. Comme Louis l’indiquait dans ses mémoires, cela confortait le « droit de savoir des familles de disparus » en s’appuyant « sur le caractère *continu* du crime de disparition pour s’affranchir de l’extinction des poursuites par décès [du criminel] et ainsi continuer la lutte dans le cadre d’actions non plus pénales, mais civiles et administratives ».

On ne sait pas assez à quel point ces innovations juridiques ont joué un rôle essentiel dans les luttes judiciaires victorieuses conduites en Argentine par les familles de victimes lors des procès contre les militaires criminels qui se sont multipliés dans ce pays à partir des années 2000. Plus encore, elles ont servi de guide et d’encouragement à maints combats analogues dans le monde entier, pour tenter de faire avancer la « justice transitionnelle », même si évidemment beaucoup reste à faire pour élargir la brèche ouverte par Louis dans le mur de silence et de désinformation sans cesse consolidé par les régimes dictatoriaux⁹. Je peux en témoigner en ce qui concerne l’Algérie, où la « sale guerre » conduite

⁷ Louis Joinet (dir.), *Lutter contre l’impunité. Dix questions pour comprendre et agir*, La Découverte, Paris, 2002.

⁸ Louis Joinet, *Question de l’impunité des auteurs des violations des droits de l’homme civils et politiques. Rapport final en application de la décision 1996/119 de la Sous-Commission*, Nations unies, E/CN.4/Sub.2/1997/20 et E/CN.4/Sub.2/1997/20/Rev.1.

⁹ Voir notamment à ce sujet les travaux de la juriste Séviane Garibian, dont « Paix et justice pénale internationale : retour sur une révolution inachevée », *Résonances*, n° 1, 2019, p. 24-27.

par l'armée contre la population civile dans les années 1990 a fait des dizaines de milliers de victimes, dont plus de 18 000 « disparus » ; avec mes camarades de l'ONG Algeria-Watch, nous avons dénoncé depuis 1997 les violations des droits humains dans ce pays, d'où qu'elles viennent¹⁰. Dans ce nouveau combat, les principes d'action forgés par Louis ont toujours été pour moi une boussole, comme il le rappelait encore dans ses mémoires, à propos de l'Algérie d'aujourd'hui, justement : « Je me remémore ici les fortes paroles de Nassera Dutour, porte-parole du Collectif des familles de disparus en Algérie, lors d'un meeting de solidarité dans les années 2000 : "Nous les avons mis au monde... Qu'ils nous rendent leurs corps pour qu'on les enterre... Tout homme a le droit d'avoir une tombe, et nous avons le droit de nous recueillir sur leurs tombes et d'aller pleurer sur leurs tombes." Elle ne faisait que traduire, en des termes bouleversants, ce que reconnaît l'article 24 de la convention [internationale contre les disparitions forcées] : "Toute victime a le droit de savoir la vérité sur les circonstances de la disparition forcée, l'évolution et les résultats de l'enquête et le sort de la personne disparue [...] et, en cas de décès, la localisation, le respect et la restitution" du corps, qui devient ainsi un élément à part entière du droit à réparation. Le droit a su faire preuve d'inventivité pour que soit consacrée cette forme de temps suspendu, mais nous devons mieux l'exploiter, comme nous le pouvons déjà grâce aux technologies nouvelles, notamment génétiques, que la science offre désormais à la criminologie. »

À l'heure des guerres atroces qui se poursuivent aujourd'hui, de la Birmanie à l'Ukraine, du Yémen à l'Éthiopie, de la Palestine à la Syrie, cet appel à l'« inventivité du droit » ne peut qu'interpeller toutes celles et ceux qui se mobilisent pour la solidarité internationale avec les peuples en lutte et les victimes des violations des droits humains.

Lisons et relisons Louis Joinet.

François Gèze

¹⁰ Voir notamment Habib Souaïdia, *Le Procès de la « La Sale guerre »*, La Découverte, Paris, 2002 ; Algeria-Watch, « Justice pour les militaires assassins : l'Argentine donne l'exemple », 13 décembre 2009 ; et mon témoignage : François Gèze, « 30 ans après le coup d'État : le devoir de solidarité », Algeria-Watch, 15 janvier 2022.

Témoignage de Belela Herrera

Ancienne Vice-ministre des affaires étrangères uruguayenne (2005-2008), Ex-Fonctionnaire du Haut-Commissariat aux Droits Humains de l'ONU, Défenseure et militante des Droits Humains

Montevideo, 9 novembre 2022

J'ai connu Louis Joinet au Chili, peu de jours après le coup d'Etat sanglant qui a renversé Salvador Allende en septembre 1973. Il était allé là-bas pour proposer de l'aide et recevoir des Chiliens d'origine française ou ayant une relation avec la France pour qu'ils soient accueillis dans ce pays.

Nous nous sommes par la suite revus à différentes occasions en Argentine et surtout quand il est venu en Uruguay en 2014, à l'invitation de la maire de Montevideo Ana Olivera. Elle avait été exilée en France et l'avait connu là-bas. Louis avait été fait citoyen illustre de la ville de Montevideo en 2013, à l'ambassade uruguayenne à Paris. Il est donc arrivé en Uruguay en tant que citoyen d'honneur et non en tant qu'invité. Il était citoyen uruguayen et il était très fier de cette distinction.

Je l'ai accompagné presque tous les jours au cours de sa visite.

La première chose qu'il a demandé de faire en arrivant c'est de se rendre au Mémorial des Détenus Disparus. Sur place, il a cherché attentivement un nom dans la liste gravée sur le monument. C'était disait-il, pour tenir une promesse. Il l'a trouvé, c'était celui de Norma Scopise, une témoin qu'il avait accompagnée au Tribunal Russell II à Rome en 1976. Elle a été enlevée et elle a disparu peu de temps après son retour à Buenos Aires. Nous avons laissé Louis se recueillir seul un moment et j'ai vu quand il nous a rejoints son visage baigné de larmes.

Quelques jours après, il a pu rencontrer la fille de Norma Scopise et il a défilé dans la Marche du Silence portant sa photo.

Le dernier jour, je l'ai supplié pour que la France se rappelle des familles des détenus disparus uruguayens. Les mères argentines, les mères de la Place de Mai, venaient de recevoir un prix et avaient reçu des hommages et des distinctions à plusieurs occasions, alors qu'il n'y avait pas eu de reconnaissance à l'étranger pour le travail des mères de disparus uruguayennes. Il s'est engagé à essayer de l'obtenir, mais cela n'est pas arrivé. Peu de temps après sa visite, je reçois un appel de l'ambassadeur de France qui m'informe que j'avais été déclarée citoyenne française. J'en ai été très honorée, mais ce n'est pas ce que j'avais demandé, j'avais demandé que ce soit pour le collectif des Mères et des Familles des Détenus Disparus uruguayens qui attendent, encore aujourd'hui, cette reconnaissance internationale.

Merci, Louis, pour tout ce que tu as fait pour ceux qui ont souffert des persécutions ces dernières années et décennies en Amérique Latine et aussi dans les autres continents.

Belela Herrera

Témoignage de Franco Ippolito
Président Fondation Lelio et Lisli Basso

et Gianni Tognoni
Secrétaire général du Tribunal permanent des peuples

Il est très difficile de prétendre pouvoir ajouter quelque chose au portrait d'une personne comme Louis : on peut seulement constater la richesse de l'expérience d'avoir partagé pendant des décennies, comme Fondation Lelio et Lisli Basso et encore plus intensément comme Tribunal Permanent des Peuples (TPP), les grands défis qui ont fait de sa vie une véritable création toujours renouvelée d'engagements originaux dans les thèmes les plus avancés du droit international et des droits humains.

Cette expérience a eu comme étapes fondamentales :

- La présence de Louis dans le Tribunal Russell II (1973-76) sur les dictatures de l'Amérique Latine, qui a été, pour lui aussi, le point de départ d'un rôle permanent dans l'histoire des luttes pour la démocratie dans tout le continent ;
- Sa contribution importante à la rédaction de la Déclaration Universelle des Droits des Peuples (Carte d'Alger, 1976). Pour l'avoir partagée, je me rappelle encore l'émotion débordante de Louis de pouvoir se trouver, dans une position tellement libératrice, dans un pays où il avait dû faire partie des 'colonisateurs'. C'était tout ce que Louis représentait comme style humain incomparable : la participation de l'intérieur à tous les événements dans lesquels l'affirmation des droits se traduisait, au-delà des principes, par une expérience qui touchait et transformait la manière de regarder l'histoire comme un projet collectif de recherche et de libération ;
- Sa présence active — avec sa doctrine vraiment unique et sa capacité à traduire le langage d'un Tribunal dans des textes qui devenaient un langage pour des sujets, les peuples, amenés à utiliser les jugements dans leurs luttes. Même ses activités au niveau du gouvernement et des organismes internationaux lui ont laissé l'autonomie et l'indépendance requises par le statut du Tribunal Permanent des Peuples.

On n'a pas besoin de souligner plus, ni de donner d'autres exemples de tout ce que Louis a représenté dans les scénarios du droit.

On voudrait terminer ce témoignage, qui est aussi un très grand remerciement, en rappelant le cadeau peut-être le plus précieux et original que Louis ait offert à nous tous qui l'avons connu et joui de son amitié, en partageant les chemins, les repas, les vraies aventures humaines pour rendre possibles les résultats d'Alger o d'autres travaux. Beaucoup nous ont déjà laissés, avant ou après son départ et il est bien, au moins, de mentionner quelques noms : Linda Bimbi, François Rigaux, Salvatore Senese....

Louis a montré comment le droit est vrai et crédible s'il habite, sans frontières, avec créativité et ouverture, dans le quotidien de notre vie. La maison-famille de Louis a été la première démonstration de cette cohérence entre les mots et les faits : toujours ouverte et habitée, y compris physiquement,

par qui en avait besoin (avec sa femme qui était toujours au-devant...). L'engagement de Louis pour un droit "dans la rue", pour assurer la liberté d'expression aux manifestations d'artistes, était en étroite continuité, de méthode et de doctrine, avec la liberté et la créativité avec laquelle on doit imaginer un droit 'des' peuples : qui puisse avoir leur langage, qui puisse entendre dans leur témoignage toute la crédibilité et l'inviolabilité donnée par les souffrances et les traitements inhumains qui sont infligés.

On a accompagné le sourire toujours prêt à accueillir et dire oui, même au cœur des nuits où on devait réviser - 'une dernière fois'- les jugements, pour les rendre précis, mais aussi encore plus lisibles pour les non experts.

Et Louis serait tout à fait content si on se rappelle de lui qui joue, d'une façon magistrale, du 'bandonéon' pour saluer — dans un café très fréquenté par les immigrés, avec une foule d'amis/collègues — l'anniversaire d'un vieux et très heureux ami : Leo Matarasso, tout à fait différent de lui, 'maître' de droit, mais surtout de vie.

Les peuples ont besoin d'alliés capables de trouver et d'être promoteurs de temps et de langages qui permettent de croire en une vie où le droit à la dignité se transforme en une réalité attrayante et très concrète.

**Franco Ippolito
et Gianni Tognoni**

Témoignage de Jean-Paul Jean

*Président de chambre honoraire à la Cour de cassation,
Ancien secrétaire général du Syndicat de la Magistrature*

Impossible pour moi d'être à Paris ce 19 novembre. Je suis vraiment désolé de ne pouvoir être physiquement présent à l'Assemblée nationale pour cet indispensable hommage à Louis Joinet, l'homme aux mille vies, dont j'ai croisé quelques-unes, au Syndicat de la magistrature, en cabinets ministériels, dans les engagements militants, dans les instances internationales.

Louis, ses multiples terrains de combat et ses influences. Louis qui était le seul à pouvoir se retrouver - pas toujours... - dans l'enchevêtrement de tous ses réseaux, liens, amitiés, relations qu'il nouait au fil de ses engagements. Louis était un réseau internet à lui tout seul. Avec ses antennes, ses relais, ses aiguillons. Germaine, au premier rang. Et des personnes de confiance indispensables relais, comme Roland Kessous, Philippe Texier, Pierre Lyon-Caen, notre regretté camarade Daniel Lecrubier et beaucoup d'autres.

Louis, avec les inévitables compromis de ses années Matignon mais aussi les limites de principes intangibles. Louis et sa liberté d'esprit qui, comme quelques-uns d'entre nous, l'avait amené à refuser toute médaille, symbole qui suffit pour fonder une « distinction » fondamentale dans la magistrature dans ses rapports au politique. Il connaissait et se jouait de cette hiérarchie judiciaire, douce avec lui au pouvoir et dont il savait qu'elle se retournerait dès que l'élection basculerait.

Louis et la liberté des autres, par ses interventions auprès des administrations pour protéger toute personne menacée et d'abord les étrangers. Nous sommes nombreux à avoir constaté à de multiples reprises son humanité et sa solidarité concrète. Son soutien était constant pour les droits des personnes vulnérables (exilés, marginaux, minorités sexuelles, personnes hospitalisées, détenues, toxicomanes, séropositives ...) dans les négociations sur les textes de loi ou le détail d'un décret, la pratique d'une administration.

Je ne sais pas comment Louis faisait pour gérer jour et nuit tous ses engagements, mais aussi les contradictions qu'il devait assumer au nom du réalisme politique. Pour nous, magistrats de gauche, Louis, c'est la génération de la fin de la guerre d'Algérie qui a connu la justice sous la mainmise totale du politique, au temps de l'affaire Ben Barka et des barbouzes ; c'est ce charisme malicieux au sein du petit groupe qui a créé le syndicat de la magistrature puis transmis le flambeau pour les transformations militantes de la justice française et de la justice internationale.

Dans tous les domaines touchant aux libertés, aux droits de l'homme, aux transitions démocratiques, aux conquêtes de droits fondamentaux, on trouve la trace de Louis Joinet. Ce pionnier de la protection des données personnelles a laissé partout son empreinte... Le travail des historiens - même s'ils ne pourront jamais reconstituer entièrement une vie si foisonnante - doit maintenant commencer.

Jean-Paul Jean

Témoignage de Gustave Massiah

Un des membres fondateurs du CEDETIM (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), du CICP (Centre International de Culture Populaire), du CEDIDELP (Centre de Documentation Internationale pour le Développement et la Libération des Peuples), de l'AITEC (Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs). Président du CRID (Centre de Recherches et d'Informations pour le Développement), vice-président d'ATTAC, secrétaire général de la LIDL (Ligue Internationale pour les Droits et la Libération des Peuples), membre du Conseil International du Forum Social Mondial

Louis Joinet

Les chemins escarpés et improbables d'un être d'exception

Celles et ceux qui ont connu Louis Joinet se souviennent de sa discrétion qui tranchait avec sa forte présence. On découvrait tous les jours de nouvelles facettes de ses talents et de ses activités. C'est quand on le sollicitait pour une cause, contre des injustices, que l'on découvrait alors tout ce qu'il apportait. Et que l'on appréciait sa capacité d'écoute, de compréhension et d'invention ; sa capacité extraordinaire, intuitive, de comprendre les situations, de trouver les failles qui permettent de sortir des ornières. Il comprenait les raisons de se révolter et explorait les chemins de traverse qui permettent de sortir par le haut des situations les plus désespérées, de trouver des solutions qui permettent d'agir, de respecter les principes, de sauvegarder et de faire avancer les droits. Il savait prendre de la distance et se regarder agir. Et il savait garder son sens de l'humour ; le sérieux de ses engagements allait de pair avec son sens de l'humour.

Louis est de la génération de mai 1968. Toutes celles et tous ceux qui l'ont vécu en ont été profondément transformés. Vivre un moment révolutionnaire change la vision du monde. Il est donc possible de changer le monde et on commence par changer soi-même. Même si ce n'est qu'un début et que la transformation n'est pas achevée, on découvre qu'il est possible de faire autrement, que c'est enthousiasmant et passionnant.

Louis va être, avec Philippe Texier et quelques autres, à l'initiative d'une création extraordinaire, en 1968, celle du syndicat de la magistrature, cette liaison entre le mouvement syndical radical et un corps du pouvoir d'état. Cette contradiction vivante et positive renouvellera en profondeur la conception de la justice et sa perception par les couches sociales populaires et par les magistrats eux-mêmes.

Louis va vivre une expérience enthousiasmante avec la lutte des 103 paysans du Larzac qui refusent l'extension sur leurs terres du camp militaire. Il participe à ce moment à l'émergence et à la force d'un mouvement social. Il entendra Bernard Lambert sur le causse du Larzac affirmer *nous sommes 103000, les paysans ne seront plus jamais des versaillais*. Louis va démontrer son inventivité en mettant sa connaissance du droit au service d'une lutte et d'un mouvement. Il renforce juridiquement le mouvement d'insoumission de renvoi par les paysans des livrets militaires. Il imagine de rendre impossible les expropriations en faisant acheter par des milliers de personnes des terrains de 1m2 et en créant des groupements fonciers agricoles. Il aura la satisfaction quelques années plus tard, en tant que conseiller à Matignon, de conclure cette mobilisation par une victoire, celle du rejet de l'extension du camp.

Louis soutient les mouvements et s'enthousiasme pour leurs luttes et leurs mobilisations. Il sait que les mouvements ne cultivent pas l'archaïsme et qu'ils sont porteurs de progrès et de modernité. Louis s'intéresse au rapport entre le droit et les nouvelles technologies. Il participera aux travaux qui vont déboucher sur la loi informatique et libertés et à la création de la Commission nationale informatique et libertés dont il sera le premier directeur juridique. Il défend une idée simple : les libertés priment sur l'informatique. C'est même pour lui une condition pour permettre un développement de l'informatique et pour qu'elle contribue à l'intérêt général. Cette conviction lui vaudra d'être remercié en 1980, quelques mois avant de devenir le conseiller juridique des cinq premiers ministres des gouvernements de gauche.

Louis avait une réelle réflexion sur le pouvoir. Il a pu le vivre et l'expérimenter dans les cabinets ministériels. Il appréciait les possibilités d'action que donne le pouvoir politique. Il se méfiait aussi du pouvoir. Il n'a jamais utilisé ce pouvoir à son profit. Il était membre de l'Association des magistrats qui n'ont reçu aucune décoration. Il pensait qu'il était là pour être au service des mouvements sociaux et des idées de justice. Il acceptait les tâches difficiles quand il pensait qu'elles pouvaient servir à faire avancer des propositions compatibles avec la justice et les droits. Je me souviens d'un débat passionné avec Georges Cazalis, à une réunion de la Ligue pour les droits et la libération des peuples, sur l'éthique de responsabilité et l'éthique de conviction.

Les mouvements sociaux et les mouvements de libération nationale savaient qu'ils pouvaient voir Louis, et ils ne s'en privaient pas. A Matignon, dans les bureaux du premier ministre, il y avait une disposition particulière. Quand on avait rendez-vous avec Louis Joinet, on ne vérifiait pas votre identité. On se présentait à l'accueil, la garde appelait le secrétariat et quelqu'un venait vous chercher à l'accueil. Louis était très engagé dans les négociations pour la fin des conflits armés et savait faire progresser la paix par les négociations, l'accueil et l'asile. A la fin des années de plomb, Il avait défini les règles de l'accueil des réfugiés italiens. Face aux très nombreuses critiques, il avait été fortement soutenu par l'Abbé Pierre.

La scène internationale était une des passions de Louis. Il y a déployé une activité très diverse et très continue. Il était passionné pour le droit international et en deviendra une des références. Il avait commencé avec la FIDH dès 1973, avec les disparus en Uruguay et en Argentine. La rencontre avec Lelio Basso sera un tournant. Lelio, avocat et sénateur italien, organisateur avec Bertrand Russell et Jean Paul Sartre du Tribunal Russell sur le Vietnam, en 1966. Lelio à partir de la Déclaration universelle des droits des peuples adoptée à Alger en 1976 va créer la Ligue Internationale pour les droits et la libération des peuples et le Tribunal Permanent des Peuples, un tribunal d'opinion international, aujourd'hui présidé par Philippe Texier, et animé par son infatigable secrétaire général, Gianni Tognoni. La fraternité entre Lelio et Louis, sans oublier Léo Matarasso, sera permanente.

Louis va s'investir dans les Nations Unies. Il est conscient des faiblesses et des limites du système des Nations Unies, mais il comprend les formidables possibilités que permettent les institutions de l'ONU et de ses agences. Le droit international offre d'énormes possibilités pour faire avancer le système international à partir du droit. Et les institutions internationales, pour exister, doivent faire progresser le droit international.

Louis va commencer à participer au système des Nations Unies dès 1978, avec l'appui de Stéphane Hessel, représentant de la France à Genève. Louis siègera pendant 24 ans à la sous-commission de la

lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Le syndicat de la magistrature sera à l'honneur à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève avec le tandem Joinet – Texier. Louis Joinet sera pendant des années un des animateurs de la sous-commission des droits de l'homme et Philippe Texier un des animateurs de la sous-commission des droits économiques, sociaux et culturels.

Louis va se passionner pour la justice transitionnelle qui assure la transition entre un état de conflit ou de répression et un état de paix. Il s'agit d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation, d'éviter de créer les conditions pour un nouvel affrontement, pour une revanche. Louis a défini, dans le cadre du Haut-Commissariat des Nations Unies, des principes contre l'impunité qui sont encore appelés les « Principes Joinet ». Elles comprennent vingt propositions organisées autour de trois piliers : le droit de savoir la vérité pour les victimes de violations, le droit à la justice et le droit à réparations pour les victimes.

J'ai eu la chance de travailler avec Louis sur cette question. Il m'a aidé à préparer ma participation au séminaire international Kigali-Rwanda en octobre 1994 à Kigali. Ce séminaire, organisé avec le soutien de la Fondation pour le Progrès de l'Homme, a réuni des représentants du Chili, du Cambodge, de la Colombie, de la Palestine et du Liban. Il s'agissait de concilier la justice avec la réconciliation ; d'éviter tout ce qui pourrait alimenter le retour d'un autre génocide. Louis proposait : il faut punir très sévèrement les principaux responsables et il faut un programme massif pour informer et former les très nombreux citoyens qui se sont laissé entraîner. En revenant de Kigali je lui avais raconté une discussion qui m'avait beaucoup marqué avec le ministre de la justice du nouveau gouvernement rwandais, Alphonse-Marie Nkubito. Il m'avait dit, « je reste contre la peine de mort, même après un génocide, même si c'est très difficile à expliquer et si je suis très isolé sur cette question ».

En 2002, Louis s'est lancé à la demande de Suzanne Humberst, animatrice du Cedidelp, centre de documentation du Centre International de Culture Populaire (CICP) dans la rédaction d'un livre de poche aux Editions La Découverte, « Lutter contre l'impunité ». C'est pour aider les militants des droits de l'homme à maîtriser les outils du droit international qu'il a cherché à formuler des réponses claires à dix questions essentielles. De longues discussions avaient permis de définir les questions à mettre en avant ; elles forment un programme : 1. Que signifie la lutte contre l'impunité ? - 2. Quels en sont les objectifs fondamentaux ? - 3. Quel sont les moyens du droit international ? - 4. Les responsables de violations des droits de l'homme doivent-ils être jugés dans leur pays ? - 5. Quel peut être le rôle des commissions d'enquête non judiciaires ? - 6. Quel rôle peut jouer un « tribunal pénal international » ? - 7. Qu'est-ce que la « compétence universelle » de tribunaux nationaux ? - 8. À quels obstacles se heurtent ceux qui luttent contre l'impunité ? - 9. Quel rôle peut jouer la société civile ? - 10. Quelles perspectives pour la lutte contre l'impunité ?

Louis sera infatigable pour la défense des droits de l'Homme. Il s'intéresse aux conditions de détention, il va visiter 174 lieux de détention dans le monde pour rappeler aux prisonniers qu'ils ne sont pas oubliés. Voici la réponse de Louis dans une remarquable interview de Siné mensuel. A la question de Catherine Sinet *vous avez rencontré bon nombre de militants persécutés ou prisonniers qui ont fini par prendre le pouvoir ?* Louis répond *Je dirais plutôt qu'ils ont « accédé au pouvoir ». « Prise de pouvoir », ça a un côté « coup d'État » auquel je suis allergique. Quand elle tourne, la roue de l'Histoire réserve d'étonnantes surprises. Tel militant, qualifié d'ennemi public n°1 ou de terroriste parce qu'il résistait à l'oppression, se voit quelques années plus tard dérouler le tapis rouge de réception des chefs d'État. J'ai*

connu Levon Ter-Petrossian, emprisonné sous l'URSS, que j'ai retrouvé président de l'Arménie, Xanana Gusmão, que j'ai visité en prison à Djakarta sous la dictature indonésienne, devenu le premier président de la République du Timor ou encore l'ex-Tupamaro José Mujica, dit « El Pepe », élu président de l'Uruguay après avoir été emprisonné pendant quinze ans sous la dictature dans la tristement célèbre prison dénommée, ça ne s'invente pas, Penal Libertad. En 1990, quand Louis visitera l'Arménie, avec Germaine, il y avait un arc de triomphe de fleurs à son nom !

Louis a accompagné la création et la vie du Centre International de Culture Populaire, le CICP. Il s'y retrouvait avec plaisir ; il participait aux fêtes en jouant de son bandonéon. Il venait dîner à la Parilla, le restaurant créé en soutien aux Tupamaros d'Uruguay et prolongé par l'association ¿Dónde Están? Où sont-ils ? en référence aux disparus des années de la dictature en Uruguay. Il y rejoignait Germaine, sa femme, qui avait été une grande présidente de la maison, de 1980 à 1985. Le président d'Uruguay Pepe Mujica avait tenu à se rendre au CICP, à la Parilla, lors d'une de ses visites à Paris.

Le CICP, rue de Nanteuil d'abord, puis rue Voltaire, c'était un refuge internationalement reconnu pour les exilés, les réfugiés, les militants. Que d'associations y sont passées ! Des associations de toutes les régions du monde, et aussi dans leurs moments difficiles, des associations luttant en France, du syndicat des psychiatres au Mouvement d'action judiciaire. Mais c'était surtout la maison des immigrés, des sans-papiers, des double-peine, des exclus, des rejetés, de tous ceux qui démontrent tous les jours que la question des droits de l'homme se pose aussi en France et qu'on ne peut pas soutenir les droits dans le monde si on ne se bat pas, sans concessions, pour la dignité et l'égalité des droits en France.

Car la solidarité ne se réduit pas à une aide ou à un soutien aux autres. On ne peut qu'y être totalement impliqué. Louis et Germaine savaient qu'un peuple qui en opprime un autre n'est pas un peuple libre ; que comme l'avait dit si bien Aimé Césaire, *la colonisation avilit le colonisateur et que l'oppression avilit l'oppressé*. Ils savaient aussi que la lutte pour les libertés et les droits n'est pas une lutte facile et qu'elle demande une vigilance de tous les instants. Toute révolte contre l'injustice contient une parcelle de liberté. Mais cette bataille n'est jamais gagnée. Cette liberté est fragile et récupérable, elle peut être porteuse elle-même de dérives parfois sanglantes. L'opprimé n'est porteur de liberté que s'il respecte la dignité des autres.

Louis et Germaine avaient participé à la genèse du projet du CICP, dès 1976, dans la suite des comités Chili, de leur vrai nom les comités de soutien à la lutte révolutionnaire du peuple chilien. Ils avaient été attaqués quand la rue de Nanteuil était ciblée, quand Minute et le Figaro titraient contre « le centre international du terrorisme », quand Paris Match publiait en couverture les photos du siège du CICP, rue de Nanteuil, et expliquait dans son article l'influence néfaste de Germaine sur son époux, Louis Joinet.

On ne peut pas comprendre Louis en dehors de Germaine. Elle était sa passion, son complice et son garde-fou. Louis expliquait que s'il arrivait à résister au pouvoir, c'était grâce à Germaine. Confronté à certaines propositions ou sollicitations, il disait : je ne peux pas faire ça, Germaine ne le comprendrait pas ! Le syndicat de la magistrature avait commencé en se réunissant dans leur cuisine.

Et, cette cuisine avait vu naître un nombre considérable d'associations. Louis et Germaine étaient inséparables et fiers de leurs cinq enfants et des proches de leurs enfants ; c'était la magnifique tribu Joinet.

Louis aimait la rue et la préférait aux sombres bureaux. Louis et Germaine habitaient tout près de la place de la République et Louis s’y rendait dès qu’il y avait du mouvement. Quand le DAL, Droit au Logement, occupait la place, on voyait Louis y passer pour voir si tout allait bien. Il n’oubliait pas qu’il avait commencé comme éducateur de rue avant de suivre l’école nationale de la magistrature. Et une des situations dont il était fier et qui l’a beaucoup occupé dans ses dernières années c’était celle de président du théâtre de rues, du festival des arts de rue ; il y retrouvait plusieurs des enfants Joinet qui travaillaient dans les spectacles des arts de rue. Il aimait la chaleur humaine des manifestations et il savait, comme il l’avait vécu en mai 68, que, quelque-soit tout ce qu’on peut imaginer et faire progresser dans les bureaux, c’est dans la rue que se construit l’avenir des sociétés.

Gustave Massiah

Témoignage de Mariana Mota

Juriste et magistrate uruguayenne,

Directrice de l'Institution Nationale des Droits Humains (INDDHH) de 2017 à 2022

Louis Joinet

Un constructeur des piliers de la Justice transitionnelle

J'ai rencontré Louis Joinet il y a de cela presque 10 ans, en mai 2013, lors d'un voyage imprévu à Paris, invitée par mes cher.es ami.es de ¿Dónde Están ?

Louis Joinet présidait alors le colloque sur « Le droit de savoir », le droit à la vérité, droit inhérent aux victimes, qui a aussi une dimension collective, en tant que droit de la société à savoir tout ce qui est arrivé à ses membres, chacun étant un composant essentiel du collectif social. Quand le droit de savoir porte sur ce qui s'est produit pendant la période du terrorisme d'État, s'ajoute une autre dimension à ces deux-là : les peuples des autres nations ont le droit de savoir lorsque les droits fondamentaux de la personne humaine ont été violés, l'origine et la finalité de toute convention et norme internationale qui ait été élaborée étant de garantir à toutes les personnes une vie digne partout sur la terre.

Lors de ce colloque ont été analysés les avancées et les reculs de l'Uruguay en matière de demandes de vérité et de justice quant aux violations aux droits humains [*commises pendant la période du terrorisme d'État en Uruguay*]. Ma participation a surgi de la récente décision de la Cour Suprême de Justice de me soustraire au poste de juge pénale que j'occupais jusqu'alors au sein d'un tribunal où étaient gérées bon nombre des affaires pénales portant sur les crimes perpétrés en dictature.

Dans le panel d'intervenants que j'ai eu le privilège d'intégrer, figuraient d'importantes personnalités des sphères politique et juridique uruguayennes, mais aussi de prestigieux professionnels français, fins connaisseurs de la réalité uruguayenne.

Louis Joinet, invoquait alors la Convention contre la disparition forcée de personnes, dont il fut rédacteur principal, et disait que son application met en confrontation, d'une part, la nécessité de trouver les détenus-disparus et, d'autre part, la lenteur, ou l'opposition, de l'État à les chercher, revenant ainsi au débat entre vérité et oubli.

En sa qualité de rapporteur spécial sur l'indépendance des juges, il a souligné que l'action de la Cour Suprême de Justice d'alors tournait le dos au droit des victimes, en reprenant les arguments de la défense des répresseurs, en se refusant à appliquer le droit international et en faisant obstacle à la progression des affaires judiciaires dans lesquelles étaient menées les enquêtes portant sur les graves crimes perpétrés en dictature.

Je dois avouer que son exposé fut pour moi surprenant. Non que j'ignorais ce qu'il évoquait ou ne partageais pas ses mots, mais parce qu'il résumait de manière claire et irréfutable la situation de la justice uruguayenne d'alors. Je vis dans un pays où dire ce que l'on pense à un coût si ce qui est dit dérange le pouvoir, quel qu'il soit. Et en ce temps-là, l'activité de mon tribunal avait été durement remise en question par différents secteurs du pouvoir, faisant naître chez moi l'ombre de doutes sur la correction de ma pratique dans la fonction judiciaire. C'est pour cette raison que ce fut si important de trouver dans les mots de Louis Joinet - dans sa pensée, celle d'un juriste de son prestige - une analyse

de la situation de la jurisprudence uruguayenne, depuis le regard expert d'un constructeur des piliers de la justice transitionnelle et des normes protectrices des droits humains.

Louis faisait preuve à chaque instant d'une grande capacité à se connecter à l'essence-même des problèmes des autres et cela lui venait directement d'une condition profondément humaniste, qui fut sans doute le moteur de toutes ses actions.

Cette prise de parti pour le sort des autres est une qualité essentielle et merveilleuse de quelques rares personnes, ce fait de « sentir jusque dans ses tripes » la misère et la souffrance d'autrui, comme disait le prêtre jésuite uruguayen Luis « Perico » Pérez Aguirre, que Louis avait défendu à l'occasion d'une mission en Uruguay alors que Perico était prisonnier de la dictature. Et ce fait de se situer du côté des victimes faisait de Louis un allié essentiel de chaque lutte pour les droits humains.

Ce jour de mai 2013 où j'ai eu le privilège de le rencontrer m'a permis de confirmer qu'il gardait en lui une vive mémoire de ce petit pays sud-américain, vis-à-vis duquel il exprimait des années auparavant sa préoccupation profonde pour les victimes de la dictature. Et à ce stade je me dois d'évoquer le Secrétariat International de Juristes pour l'Amnistie en Uruguay (SIJAU), constitué en 1976, à Paris. Alors que je faisais mes premiers pas à l'université, à la fin de la dictature, c'est au travers de cet organisme que j'ai pris connaissance de la solidarité internationale avec l'Uruguay. Le SIJAU a été formé par des avocats, magistrats de différentes nationalités d'Europe et d'Amérique, y compris uruguayens évidemment, dont plusieurs avec d'importants parcours au sein des organismes internationaux, avec pour objectif de faire connaître les graves violations des droits humains alors perpétrées en Uruguay et réussir à obtenir l'amnistie des prisonniers politiques uruguayens.

En décembre 1978 a été célébré à Paris un colloque sur l'état d'exception et les droits humains en Uruguay. Cette rencontre avait lieu dans le cadre des campagnes pour revendiquer l'amnistie des prisonniers que menait le Secrétariat.

Louis Joinet, alors membre fondateur du SIJAU, résumait en conclusion de cet important colloque les excellentes interventions de chacun des participants. Il analysait l'expropriation de la justice civile par la justice militaire, la mise au pas de tous les organes d'État par les militaires putschistes, la dégradation des droits économiques, sociaux, culturels, la situation extrême d'atteinte aux droits des prisonniers politiques, en faisant par le menu le récit de l'évolution des privations de liberté et violations des droits.

Bien des années plus tard, je crois que c'est en 1984, dans le cadre d'un événement organisé à la Faculté de droit, j'ai eu accès aux publications du SIJAU où figuraient les actes des colloques réalisés. J'ai lu cela avec un grand intérêt, senti la solidarité d'autres peuples avec ce que l'on vivait alors en Uruguay, mais les informations que recelaient les actes constituaient aussi la première approche de tout ce qui s'était passé en Uruguay, pour nous qui vivions dans le pays et subissions une censure indéfectible.

Aujourd'hui encore je conserve ces livres et les actes du colloque de 1978 ont été une source excellente lorsque j'ai dû m'atteler à la rédaction des décisions judiciaires de condamnation du dictateur Juan María Bordaberry, pour atteinte à la Constitution et pour sa participation aux disparitions et assassinats commis sous son gouvernement.

La figure de Louis Joinet n'est pas seulement celle du juriste qui soulignait le caractère erroné des décisions de la Cour Suprême de Justice de 2013, mais aussi celle d'un membre d'une organisation internationale de juristes qui, en dictature, a lutté aux côtés des exilé.es uruguayen.nes pour renverser ce régime oppressif.

Les définitions de Louis Joinet quant à la justice transitionnelle sont absolument d'actualité et chacune des composantes de ce processus sont objet d'analyse et de revendications dans un pays qui a encore beaucoup à faire en la matière.

La jurisprudence uruguayenne n'est pas encore parvenue à un consensus sur la qualification de ces crimes comme crimes contre l'humanité. De nombreuses personnes attendent encore les réponses de l'État sur le sort de leurs proches qui ont été victimes de disparition forcée d'un côté ou de l'autre de nos frontières. La vérité sur les morts en prison survenues dans des circonstances convenablement couvertes par de faux rapports médicaux que les familles refusaient n'a pas pu être établie.

Voilà des années que les victimes de torture doivent expliquer que les lésions permanentes dont ils souffrent et leurs problèmes de santé croissants ne sont pas une conséquence des années qui passent mais des tortures qui continuent à les faire souffrir depuis qu'elles ont pris leurs corps dans les centres clandestins de détention.

Voilà des années qu'un groupe de femmes a dû initier une plainte pour abus sexuels, face à l'absence d'enquêtes étatiques sur la violence spécifique appliquée aux prisonnières politiques du fait de leur condition de femmes.

Aujourd'hui encore, la société ignore la dimension du terrorisme d'État et combien il nous affecte dans notre présent et conditionne notre futur.

Face aux dettes de l'Uruguay quant aux crimes du passé, la longue trajectoire de Louis Joinet dans les sphères internationales et son attention spéciale à la réalité uruguayenne restent des références essentielles en ce qu'elles recèlent les standards qu'il faut atteindre en matière de vérité, de mémoire et de justice. Sans doute que la meilleure façon d'honorer ce grand ami est de rechercher ce monde idéal en faisant ce qui nous est possible, mais toujours guidés par ce qui est désirable, ou, comme l'aurait dit Eduardo Galeano, en suivant cette utopie qui est notre horizon et nous aide à marcher sur sa voie.

Mariana Mota

